



Commune de  
GOUVY

## Procès-verbal de la réunion de la CCATM du 23/02/2016

### PRESENTS :

Fonction	Nom	Prénom	Rem.	Fonction	Nom	Prénom	Rem.
membre	Gandjean	Marc		membre	Andrieu	Guy	démission
1er sup.	Huet	Auguste		1er sup.	Wangen	Jean-Michel	
membre	Amory	Bruno	excusé	2è sup.	Moutschen	Benoit	
1er sup.	Léonard	Willy		membre	Everbecq	Thérèse	excusée
membre	Massard	Jean-Marie		1er sup.	Meunier	Michel	
1er sup.	Tourteau	Isabelle	excusée	membre	Hennuy	Marc	
membre	Creppe	François		1er sup.	Haan	Michel	
1er sup.	Caprasse	Brigitte		membre	Neve	Michel	excusé
membre	Schroëder	Diane		1er sup.	Louis	Cédric	
1er sup.	Neysen	Antoine	excusé	membre	Gobeaux	Frédéric	
2è sup.	Jacoby	Sebastien		1er sup.	Tourteau	Claude	excusé
membre	George	Amélie		président	Syne	José	
1er sup.	Bissen	Bernard		éch.urb.	Lejeune	Jules	
2è sup.	Melchior	Jean-Louis		employée	Ralet	Noémie	
membre	Portzenheim	Didier					
1er sup.	Dechène	Marc					
2è sup.	Monvoisin	Pierre					

### La CCATM,

Le président ouvre la séance à 20h00 et informe l'assemblée que le collège communal a reçu une lettre de démission de Monsieur Frédéric GOBEAUX pour raisons professionnelles.

### (1) Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2015 APPROBATION

#### DECIDE

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ou observation est **APPROUVE**.

**(2) Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une maison unifamiliale à COURTIL, 3ème division, section E, n° 458b.**

**AVIS DE LA CCATM**

Considérant la demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une maison unifamiliale à COURTIL, 3ème division, section E, n° 458b. ;

Considérant que les prescriptions du PPA sont obsolètes à l'heure actuelle;

Considérant que le projet déroge aux prescriptions pour les motifs suivants:

- le garage est un volume à toiture plate,
- les baies sur rez-de-chaussée dépassent 1/3 de la superficie de la façade,
- le bâtiment est implanté à moins de 6m des limites mitoyennes

Considérant que les dérogations sollicitées sont de minimales importances et ne compromettent pas le bon aménagement des lieux;

**DECIDE**

d'émettre un avis **favorable** sur le projet et sur les dérogations sollicitées.

**(3) Demande permis d'urbanisme pour la mise en conformité et changement de destination d'un chalet de démonstration en habitation à DEIFFELT, 2ème division, section C, n° 987v - 987w.**

**AVIS DE LA CCATM**

Considérant la demande permis d'urbanisme pour la mise en conformité et changement de destination d'un chalet de démonstration en habitation à DEIFFELT, 2ème division, section C, n° 987v - 987w;

Considérant que les membres de la CCATM sont conscients que cette régularisation pourrait créer un précédent;

Considérant que le chalet est construit depuis plus de 25 ans;

**DECIDE**

d'émettre un avis **favorable** pour la demande permis d'urbanisme pour la mise en conformité et changement de destination d'un chalet de démonstration en habitation à DEIFFELT, 2ème division, section C, n° 987v - 987w.

**(4) Demande de permis unique d'extension de la S.A.HOLZINDUSTRIE PAULS au Pôle Ardenne Bois de COURTIL-HALCONREUX, 3ème division, section E, n°2336F, E, G.**

**AVIS DE LA CCATM**

Considérant la demande de permis unique d'extension de la S.A.HOLZINDUSTRIE PAULS au Pôle Ardenne Bois de COURTIL-HALCONREUX, 3ème division, section E, n°2336F, E, G;

**DECIDE**

de reporter le point.

Pour se prononcer sur la demande de permis unique pour l'extension de la S.A.HOLZINDUSTRIE PAULS et la réalisation du forage d'un puits d'eau, les membres de la CCATM souhaiteraient en savoir davantage sur:

- la nappe phréatique actuellement exploitée par la Commune et sa capacité sur le territoire de Gouvy (Un expert sera invité lors d'une prochaine réunion),
- L'impact d'un tel forage pourrait avoir sur les captages de la Commune

- Les filtres prévus pour traiter les fumées des déchets de bois traités chimiquement (peintures, fongicides, isolants, colles..)

**(5) Divers / Questions d'actualité.**

***PREND ACTE***

- Où en est le projet des trottoirs à Montleban?

Réponse apportée par la conseillère en aménagement du territoire. L'auteur de projet élabore le dossier de soumission.

- Où en est le projet de revitalisation urbaine?

Réponse apportée par la conseillère en aménagement du territoire. Le dossier a été transmis chez le Ministre Furlan et est en attente d'une décision.

- Où en est le dossier de la zone de remblais à Courtil?

Réponse apportée par la conseillère en aménagement du territoire. Le permis d'urbanisme a été octroyé le 31 décembre 2015. La charte d'utilisation et le règlement redevance sont en cours d'élaboration.

- Où en est le dossier pour la cabane des chasseurs?

Réponse apportée par la conseillère en aménagement du territoire. Le permis d'urbanisme est périmé, un nouveau doit être sollicité. Le cahier des charges pour désigner un nouvel auteur de projet est en cours d'élaboration.

**Le président clôture la séance à 22h07.**

La Secrétaire

Le Président

Noémie Ralet

José Syne